

**Arrêté ministériel portant désignation des membres de la
Commission patrimoine de la Haute Ecole Paul Henri
SPAANK, organisée par la Communauté française**

A.M. 19-04-2016

M.B. 04-05-2016

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 34bis;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 relatif au patrimoine des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française;

Sur proposition du Conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri SPAANK du 14 mars 2016;

Sur proposition du Collège de Direction,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sur proposition du Collège de Direction, Mme Martine Halipré est désignée membre de la Commission patrimoine en remplacement de M. Rudi Giot, démissionnaire, jusqu'à la fin du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 2. - Sur proposition du Conseil d'Administration, M. Yves Robaey est désigné membre de la Commission patrimoine, en remplacement de M. Benoît Stoffen, démissionnaire, jusqu'à la fin du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets à dater de sa signature.

Bruxelles, le 19 avril 2016.

J.-Cl. MARCOURT